

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 14 décembre 2011, affiché le 20 décembre 2011. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 7 décembre 2011, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Marie-Rose GRANDET - Georges MARTINET - Josy QUAGLIA - Françoise ROY- Nicole RICHARD-Raymond MATHIEU- Jean-Louis PIVARD
Etaient excusés	Frédéric GAILLARD a donné pouvoir à Marianne DUBARE Hélène JACQUET a donné pouvoir à Alain BRITEL Agnès PRUNIAUX a donné pouvoir à André PERRIN Jean-Claude GAILLARD et Thierry REBERE
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Anne Marie FEUGIER Sabrina MERADI
Conseillers en exercice : 18	Présents : 13 Votants : 16

Ouverture de la séance à 19 h.

Compte rendu de décisions

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre conformément à la délibération du conseil municipal n°54/2010 du 8 juin 2010, à savoir :

- Décision n°2011-09 : Portant conclusion d'un contrat de vérifications techniques des équipements communaux avec la société SOCOTEC. Le montant du contrat s'élève à 1460 € HT soit 1746,16 TTC pour une durée d'un an renouvelable deux fois.
- Décision n°2011-10 : Portant conclusion d'un renouvellement de convention de signalétique commerciale avec la Société GIROD MEDIAS. Le montant du contrat s'élève à 84 € HT/an pour les contrats commerçants existants et 150 € HT/an pour tout 1er contrat commerçants. La durée de l'accord est de cinq années.
- Décision n°2011-1 : Portant avenant n°1 au marché du 21 mars 2011 concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la maison des sociétés attribuée à l'architecte Bernard FONTANIERE. Cet avenant fait suite à la restructuration de l'équipe. Le cotraitant FARULLI est remplacé par la société ECOBAT.

Réduction exceptionnelle sur le prix de location de la salle des fêtes

Marianne DUBARE explique que durant le week-end du 12 au 13 novembre 2011, un couple dortanais a loué la salle des fêtes.

Durant ce week-end, le chauffage n'a pas du tout fonctionné.

Madame le Maire propose donc au Conseil d'accorder à ce couple une réduction du prix de la location.

- **CONSIDERANT** que ledit couple n'a pu bénéficier des conditions habituelles de location de la salle des fêtes.
- **DECIDE** d'accorder audit couple une réduction exceptionnelle du prix de la location de la salle des fêtes, ramenant ainsi ce montant de 173 € à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** d'accorder une réduction exceptionnelle du prix de la location de la salle des fêtes de Dortan, celui-ci s'élèvera donc à 100 € au lieu des 173 €.

Décision modificative n°2 sur l'Eau

Lors de la préparation du budget primitif 2011, une erreur s'est glissée dans le report de l'exercice 2010 au compte 002 : 40 024,32€.
En effet, le résultat de la section d'exploitation s'élevait à 80 004,32 € et non 80 024,32 €.

Il est rappelé que la somme de 40 000 € a été affectée en section d'investissement.
En conséquence, le compte 002 résultats d'exploitation reporté devait s'élever à 40 004,32 €.
Il est proposé aux membres du conseil municipal

- DE DECIDER le transfert sur le budget Eau les crédits suivants :

Section d'exploitation

- compte 002 Résultats d'exploitation reporté - 20 €
- compte 704 Travaux pour le compte de tiers + 20 €

Section de fonctionnement

- compte 022 Dépenses imprévues -64 €
- compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance +64 €

- DE PRECISER que cette décision modificative ne sera pas reprise sur un budget supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de modifier la section d'exploitation figurant au budget dédié à l'eau.

Décision modificative n°4 sur la commune

La situation de certains comptes budgétaires montre la nécessité d'adopter une décision modificative sur le budget commune.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

- DE DECIDER le transfert sur le budget Commune les crédits suivants :

Section de fonctionnement - Dépenses

- compte 022 Dépenses imprévues - 18 055,00 €
- compte 023 Virement à la section d'investissement 18 055,00 €

Section d'investissement - Recettes

- compte 021 Virement de la section de fonctionnement 18 055,00 €

Section d'investissement - Dépenses

- compte 1641 Remboursement capital des emprunts 1 251,00 €
 - compte 2315 Opération Construction du CIS 10 704,00 €
 - opération 130 Matériel informatique 1 000,00 €
 - opération 131 Voirie 2011 2 100,00 €
 - opération 128 Installation 2 chauffe-eau bâtiment annexe à l'école élémentaire 3 000,00 €
- Total** 18 055,00 €

- DE DECIDER que cette décision modificative ne sera pas reprise sur un budget supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de modifier la section d'exploitation figurant au budget dédié à la commune.

Tarifs communaux 2012

Chaque année le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux au 1^{er} janvier de l'année suivante.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** les tarifs de l'année 2012, au 1^{er} janvier tels que présentés sur le tableau ci-dessous :

Produits		Tarifs 2011	Proposition Tarifs 2012
Location salle des fêtes	Associations locales (manifestations inscrites au calendrier)	54 €	60 €
	Particuliers de Dortan	173 €	250 €
	Associations extérieures à Dortan	465 €	600 €
	Maison des sociétés	110 €	150 €
Copies	A3	0.30 €	0.30 €
	A3 recto verso	0.60 €	0.60 €
	A 4	0.20 €	0.20 €
	A4 recto verso	0.40 €	0.40 €
	A3 couleur	1.20 €	1.20 €
	A4 couleur	1.00 €	1.00 €
Télécopies	communication ou accusé de réception	1.00 €	1.00 €
Tarifs horaires des travaux effectués par les agents communaux	Main d'œuvre	18.60 €	20 €
	Utilisation tracto pelle avec chauffeur	41.86 €	70 €
	Tracteur avec épareuse et chauffeur	57.55 €	59.10 €
			50.74 €
Cimetière	Concession de 15 ans - 2,50 m2	58.35 €	60 €
	Concession de 15 ans - 5 m2	116.73 €	119.88 €
	Concession de 30 ans - 2,50 m2	116.73 €	119.88 €
	Concession de 30 ans - 5 m2	233.46 €	239.76 €
	Columbarium 15 ans	71.52 €	73.20 €
	Columbarium 30 ans	142.98 €	146.70 €
Restauration scolaire	repas de midi	3.30 €	(TVA 5,5 %) 3.30 € ¹ (TVA 7 %) 3.35 €
	garderie de midi	2.00 €	2.20 €
	repas d'adulte	3.30 €	4 €
Accueil périscolaire	20 séances	20.00 €	22.00 €
Garderie périscolaire	20 séances	20.00 €	22.00 €

¹ Tarif applicable dans le cas où la loi de finance rectificative viendrait modifier le taux de la TVA pour les cantines scolaires

Loyers de la Cité	logement de 2 pièces	57.86 €	59.42 €
	logement de 4 pièces	93.73 €	96.26 €
	logement de 5 pièces	110.12 €	113.09 €
	logement de 6 pièces	125.84 €	129.24 €
	logement de 7 pièces	141.30 €	145.12 €
	logement de 8 pièces	157.54 €	161.79 €
	magasin (le m2)	2.11 €	2.16 €
	atelier (le m2)	1.80 €	1.85 €
	garage (le m2)	16.24 €	16.68 €
Droit de place	L'emplacement (par jour d'occupation)	10.00 €	11 €

➤ **FIXE** les tarifs à la prochaine facturation comme suit :

Eau	Consommation en m3	1.35 €	1,41 €
			Sur devis
			— Branchement neuf
			— Mise en conformité
	Forfait branchement	447.26 €	
	Location des compteurs d'eau		
	15 mm	10.88 €	11.17 €
	20 mm	12.20 €	12.52 €
	25 mm	22.36 €	22.96 €
	30 mm	23.38 €	23.38 €
	40 mm	31.90 €	32.76 €
	50 mm	51.32 €	52.71 €
	65 mm	59.24 €	60.84 €
80 mm	99.88 €	102.58 €	
100 mm	132.60 €	136.18 €	
Assainissement	m3	0.49 €	0,51 €

Exonération TLE Pour la SEMCODA

Marianne DUBARE explique que la SEMCODA a un projet immobilier sur Dortan (rue du colonel Romans Petit) qui se décompose de la manière suivante :

- Construction d'un bâtiment A composé de 10 logements
- Construction d'un bâtiment B composé de 8 logements
- Construction de 6 villas accolées en bande
- 2 lots libres

Mme le Maire précise que ce projet permettra de voir la population de Dortan croître, ce qui aboutira nécessairement à une plus grande fréquentation des écoles et des commerces de la commune. Les retombées économiques et sociales positives sont donc fortement prévisibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **CONSIDERANT** que le projet immobilier de la SEMCODA aura des répercussions économiques et sociales favorables pour la commune,

- DECIDE d'exonérer la SEMCODA du paiement de la partie communale de la Taxe Locale d'Équipement pour l'année 2011 soit 23 487 € (vingt trois mille quatre cent quatre vingt sept euros).
A une voix contre et 15 voix pour.

Indemnité allouée au comptable du Trésor Public

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982

Vu le décret 82/979 du 19 novembre 1982

Vu l'arrêté en date du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante

Considérant que Monsieur Robert SCHMITT, Trésorier d'Oyonnax assure la gestion de la comptabilité de la commune, des budgets Eau, Assainissement, Chaufferie et du budget du CCAS (Centre communal d'action sociale).

Une indemnité dite "de conseil" peut lui être versée annuellement. Celle-ci est établie sur la base du budget communal et de ses budgets annexes ainsi que du budget CCAS des trois derniers exercices clos.

Madame le Maire précise que cette indemnité a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal en début de mandat pour la durée du mandat, mais qu'en raison du changement de comptable du Trésor une nouvelle délibération doit être prise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Décide à l'unanimité**, du versement de l'indemnité annuelle de conseil à Monsieur Robert SCHMITT, Trésorier de la Commune, dans son intégralité à compter de 2011.
- **S'engage** à prévoir chaque année les crédits nécessaires.

Récompenses des étudiants et des sportifs méritants

Madame le Maire explique que chaque année, les personnes qui se sont distinguées sont récompensées, que ce soit sur le plan scolaire, sportif ou musical.

Il rappelle que seuls les mentions au Baccalauréat, les majors de promotion, les champions de l'Ain, les sportifs participant à titre individuel au championnat de France et les 1^{er} prix de conservatoire sont récompensés.

A cette occasion, un bon d'achat leur est remis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE, à l'unanimité**, le principe de récompenser les personnes s'étant illustrées en 2011 à Dortan par la remise d'un bon d'achat de 50 €.
- **PRECISE** que ce bon ne pourra être utilisé que dans quatre magasins : INTERSPORT à ARBENT, DECATHLON à Oyonnax, Librairie BUFFET à OYONNAX, La PAPETHEQUE à OYONNAX et que ce bon sera valable jusqu'au 28 février 2012.
- **CHARGE** Madame le Maire d'établir la liste des bénéficiaires.
- **S'ENGAGE** à prévoir les crédits nécessaires au budget primitif de 2012 sur le compte 6714.

Subvention voyage des CM2 à PARIS

Par courrier du 22 novembre 2011, le professeur des élèves de CM2 de l'école élémentaire de Dortan, Mme Françoise MILLET a sollicité la Commune de Dortan pour participer au financement d'un voyage pédagogique à Paris.

Madame le Maire donne lecture du budget prévisionnel de cet échange.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention de 2600 € à l'école élémentaire de Dortan.
- **S'ENGAGE** à prévoir les crédits au budget primitif de 2012 au compte 6574.

Subvention voyage de deux classes de 3^{ème} à Verdun

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'équipe d'Histoire-Géographie du Collège Jean ROSTAND a fait une demande de subvention pour financer un voyage pédagogique à Verdun et Struthof pour des élèves de 3^{ème}.

CONSIDERANT que plusieurs élèves de DORTAN sont concernés par ce voyage,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de verser une subvention de 300 Euros à l'équipe d'Histoire-Géographie du Collège Jean ROSTAND.
- **PRECISE** que le montant de cette subvention figurera au budget de 2012 sur le compte 6573.

Autorisation de sortir des documents de l'inventaire de la bibliothèque municipale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la bibliothèque de Dortan a procédé à son désherbage. Cette opération a pour objectif de revaloriser le fonds de la bibliothèque en supprimant des rayons les documents trop vieux, abîmés ou obsolètes qui le rendent moins attractif aux yeux des lecteurs. Cela n'a pas été effectué depuis des années, ce qui explique la présence d'un grand nombre de documents. En l'espèce, il s'agit de 308 revues et 612 livres, soit 920 documents. Une fois sortis d'inventaire, ces ouvrages seront débarrassés de leurs étiquettes, tamponnées « REBUT » et les reliures démontées afin d'être passés au pilon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE, à l'unanimité,** Madame VENNERI, responsable de la bibliothèque à :
 - Sortir ces 920 documents de l'inventaire de la bibliothèque municipale
 - Sortir de façon automatique les revues à partir d'A-3 (en 2012 les numéros de 2009 pourront être supprimés...)
 - Donner certains livres aux écoles de Dortan, aux bénévoles de l'association des livres et des lecteurs, aux associations caritatives qui leur en feraient la demande.

Extension de la Maison des Sociétés

Monsieur FAVRE BRUN informe le Conseil Municipal qu'il a été lancé une consultation en procédure adaptée avec publicité relative aux travaux d'extension de la Maison des Sociétés de Dortan. Les sociétés ont été consultées dans le but de réaliser les trois missions suivantes :

- l'étude géotechnique
- la coordination sécurité et protection pour la santé
- le bureau de contrôle

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** le Conseil Municipal,

- **CONSIDERANT** l'analyse des offres reçues, établie conformément aux critères définis dans le règlement de consultation,
- **DONNE SON ACCORD** pour désigner :
 - Etude géotechnique : AIN GEOTECHNIQUE, 15 rue Balland, BP 4002, 01104 OYONNAX Cedex, pour un montant de 2 000 € HT,
 - Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé : ELYFEC 29 avenue Condorcet Porte 5031, BP 187, 38090 VAULX MILIEU, pour un montant de 2 210.00 € HT,
 - Bureau de contrôle : DEKRA, 43 avenue Maginot, 01000 BOURG EN BRESSE, pour un montant de 2 500 € HT.

- AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de contrôle technique et de coordination sécurité et protection pour la santé, à savoir, l'acte d'engagement – CCAP accompagné de la convention de mission.

Questions diverses

- 1) Madame le Maire rappelle à tous les conseillers que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 14 janvier 2012 à 11h à la salle des fêtes de Dortan.
- 2) M. André PERRIN informe le Conseil qu'un propriétaire privé sollicite la commune pour la réfection à ses frais d'une partie d'un chemin communal afin d'accéder à son garage.

Le Conseil donne son accord de principe sous réserve qu'une convention entre le particulier et la commune soit rédigée au préalable et approuvée lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

- 3) Mme Nicole RICHARD présente un projet immobilier à l'architecture futuriste (maison cubique rouge vif) et aux grandes qualités énergétiques, qui fût récemment déposé en Mairie pour avis. Le Conseil Municipal émet des réserves quant à l'impact sur le paysage avoisinant en se fondant sur la couleur trop prononcée et vive dudit projet.
- 4) Mme Anne-Marie FEUGIER informe le Conseil que la distribution des bons du CCAS s'est bien déroulée.

La séance est levée à 21 h 30.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Anne-Marie FEUGIER

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.